



LES ARCHITECTES
DE L'ÉPERON

**NOTICE D'ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE
pour les Établissements et Installations ouvertes au public NEUFS
(E.R.P. et I.O.P.)**

(articles R.111-19-18 et R.111-19-19 du Code de la construction et de l'habitation)

1 – RAPPELS

Réglementation

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005

Décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 modifié par le décret n° 2007-1327 du 11 septembre 2007

Circulaire interministérielle DGUHC 2007-53 du 30 novembre 2007 modifiée par la circulaire du 20 avril 2009

Décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014

Arrêté du 20 avril 2017

L'obligation concernant les ERP et IOP

Les exigences d'accessibilité des ERP et IOP sont définies par les articles R.111-19 à R.111-19-12 du code de la construction et de l'habitation.

2 – OBLIGATIONS DU MAITRE D'OUVRAGE

En fin de travaux soumis à permis de construire, l'engagement pris par le maître d'ouvrage de respecter les règles de constructions sera confirmé par la fourniture d'une **ATTESTATION DE PRISE EN COMPTE DES REGLES D'ACCESSIBILITE** telle que définie par les articles R.111-19-27 et R.111-19-28 du code de la construction et de l'habitation :

Pour les dossiers soumis à permis de construire, le demandeur doit faire établir une attestation à l'issue de l'achèvement des travaux. Cette attestation est établie par un contrôleur technique titulaire d'un agrément l'habilitant à intervenir sur les bâtiments ou par un architecte au sens de l'article 2 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, qui ne peut pas être celui qui a conçu le projet, établi les plans ou signé la demande de permis de construire.

Cette attestation est jointe à la déclaration d'achèvement prévue par l'article R.462-1 du code de l'urbanisme.

Est puni d'une amende prévue pour les contraventions de la 5e classe, le fait pour une personne ne remplissant pas les conditions prévues au 1er alinéa de l'article R.111.19.27, d'établir une attestation. Est puni de la même peine, le fait de faire usage d'une attestation établie par une personne ne remplissant pas les conditions définies au 1er alinéa de l'article R.111-19-27. La juridiction peut prononcer la peine d'affichage de la décision et de diffusion de celle-ci dans les conditions prévues par l'article 131-35 du code pénal. En cas de récidive, le maximum de la peine encourue est majoré dans les conditions définies par les articles 132-11 et 132-15 du code pénal.

3 – EXIGENCES GÉNÉRALES D'ACCESSIBILITÉ

Le projet doit intégrer l'accessibilité à tous les types de handicaps (physiques, sensoriels, cognitifs, mentaux ou psychiques).

C'est ainsi que seront notamment pris en compte :

Pour la déficience visuelle : des exigences en termes de guidage, de repérage et de qualité d'éclairage

Pour la déficience auditive : des exigences en termes de communication, de qualité sonore et de signalisation adaptée

Pour la déficience intellectuelle : des exigences en termes de repérage et de qualité d'éclairage

Pour la déficience motrice : des exigences spatiales, de stationnement et de circulations adaptés, de cheminement extérieur et intérieur, de qualité d'usage des portes et équipements.



LES ARCHITECTES
DE L'ÉPERON
MI DE L'ÉPERON

52 RUE FOND GÉNÉRÈSE
L'ÉPERON
97435 SAINT-GILLES LES HAUTS

T. 0262 55 45 15
AGENCE@ARCHI-EPERON.COM
WWW.ARCHI-EPERON.COM

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES INTERVENANTS ET L'ETABLISSEMENT	3
1. Intervenants	3
1.1. Maîtrise d'ouvrage - Demandeur	3
1.2. Maîtrise d'œuvre	3
1.1. Organisme de contrôle s'il est déjà choisi	3
2. Projet	3
2.1. Etablissement	3
2.2. Descriptif des travaux envisagés	3
RENSEIGNEMENTS NECESSAIRES A LA BONNE COMPREHENSION DU DOSSIER	4
1. Solution d'effet équivalent	4
2. Cheminements extérieurs	4
2.1. Volée d'escaliers de 3 marches ou plus	6
2.2. Volée d'escaliers de moins de 3 marches	6
2.3. Croisement de véhicules	6
2.4. Eclairage du cheminement.....	6
3. Places de stationnement intérieur ou extérieur	7
4. Accès à l'établissement ou l'installation	7
5. Accueil du public	8
6. Circulations intérieures horizontales	8
7. Circulations intérieures verticales	10
7.1. Escaliers	10
7.2. Ascenseurs.....	10
7.3. Appareils élévateurs verticaux.....	10
8. Tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques	10
9. Revêtements de sols, murs et plafonds	10
10. Portes, portiques et sas	10
11. Dispositifs relatifs aux équipements et dispositifs de commande	12
12. Sanitaires	12
13. Sorties	13
14. Éclairage	13
15. Disposition spécifiques	14
16. Établissement recevant du public assis	14
17. Établissement comportant des locaux à sommeil	14
18. Cabines ou espaces à usage individuel	14
19. Caisses de paiement et équipements disposés en batterie ou en série	14
20. Engagement	15

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES
INTERVENANTS ET L'ETABLISSEMENT**

1. Intervenants

1.1. Maîtrise d'ouvrage - Demandeur

Maîtrise d'ouvrage (Nom ou raison sociale) :		FONCIERE DE TERRE ROUGE	
Pour les personnes morales, nom du représentant légal ou statutaire : Antoine Isautier			
Adresse :	160 chemin Frédeline 97410 Saint Pierre	Téléphone :	0262 25 84 27
		Courriel :	sci.sorec@groupe-isautier.com

1.2. Maîtrise d'œuvre

Maîtrise d'œuvre :	ARCHITECTES DE L'EPERON	Contact :	Hubert Philouze
Adresse :	52 rue Fond Générèse 97435, Saint-Gilles Les hauts	Téléphone :	0262 55 45 15
		Courriel :	agence@archi-eperon.com

1.1. Organisme de contrôle s'il est déjà choisi

Contrôleur technique :		Contact :	
Adresse :		Téléphone :	
		Courriel :	

2. Projet

2.1. Etablissement

NOM de l'établissement :			
Adresse : RN 2			
Code postal :	97410	Commune :	SAINT PIERRE
ACTIVITE après travaux :	Station-service		
TYPE(S) et CATEGORIE de l'établissement :	5 ^{ème} catégorie type M		
IDENTITE du futur exploitant :			
Profession libérale	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>		

2.2. Descriptif des travaux envisages

Construction d'une station-service.
Les locaux sont livrés bruts. L'aménagement de la surface de vente fera l'objet d'une ATERP déposée par le preneur.



**RENSEIGNEMENTS NECESSAIRES A LA BONNE
COMPREHENSION DU DOSSIER**

1. Solution d'effet équivalent

Une solution d'effet équivalent est mise en œuvre conformément à l'arrêté du 20 avril 2017	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON
<i>La copie des éléments permettant de vérifier que cette solution satisfait aux objectifs d'accessibilité et transmis par le maître d'ouvrage au représentant de l'Etat dans le département est jointe.</i>		
<i>Quand la solution équivalente concerne une disposition réglementaire cela précisé dans les commentaires de la disposition.</i>		

Dispositions réglementaires	Figure sur les plans	Prise en compte			Commentaires
		Oui	Non	S.O.	
2. Cheminements extérieurs					
Usages attendus					
Cheminement usuel ou un des cheminements usuels accessible de l'accès au terrain jusqu'à l'entrée principale du bâtiment		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etablissement accessible par véhicule motorisé uniquement depuis la RN2.
Lorsque les caractéristiques du terrain ne permettent pas la réalisation d'un cheminement accessible depuis l'extérieur du terrain, un espace de stationnement adapté est prévu à proximité de l'entrée du bâtiment et se trouve relié à celle-ci par un cheminement accessible. Cet espace de stationnement adapté est signalé à l'entrée du terrain par une signalisation adaptée.		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stationnement PMR situé à proximité directe de l'entrée de la boutique.
Cheminement accessible entre les places de stationnement adaptées et l'entrée du bâtiment		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Accessibilité aux équipements ou aménagements extérieurs		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Caractéristiques minimales					
<i>Repérage et guidage</i>					
Cheminement ou repère continu contrasté tactilement et visuellement		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Signalisation adaptée à l'entrée du terrain, à proximité du stationnement, et à chaque choix d'itinéraire		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si bandes de guidage, dispositions selon NF P 98-352: 2015		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dispositions réglementaires	Figure sur les plans	Prise en compte			Commentaires
		Oui	Non	S.O.	
Caractéristiques dimensionnelles					
<i>Profil en long</i>					
Existence de pente à chaque dénivellation du cheminement accessible aux personnes en fauteuil roulant : <ul style="list-style-type: none"> • pente ≤ 4% <input type="checkbox"/> • pente entre 4 et 5% : palier de repos tous les 10 m <input type="checkbox"/> • pente jusqu'à 8% sur 2 m maxi <input type="checkbox"/> • pente jusqu'à 10% sur 0,50 m maxi <input type="checkbox"/> 		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il existe une légère rampe de pente inférieure à 2% sur une longueur de 5m entre le stationnement PMR et l'entrée.
Paliers de repos : <ul style="list-style-type: none"> • en haut et en bas de chaque pente <input type="checkbox"/> • 1,20 x 1,40 m 		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Seuils et ressauts : <ul style="list-style-type: none"> • ≤ 2 cm (ou 4 cm si pente < 33%) • arrondis ou chanfreinés • Distance mini entre ressauts successifs = 2,50 m. Ces ressauts sont séparés par des paliers de repos. 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seuil 2 cm à la porte d'entrée
"Pas d'âne" interdits		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<i>Profil en travers</i>					
Caractéristiques du profil en travers : <ul style="list-style-type: none"> • Largeur ≥ 1,40 m <input type="checkbox"/> • Rétrécissements ponctuels ≥ 1,20 m <input type="checkbox"/> • Dévers ≤ 2% <input type="checkbox"/> 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Espaces de manœuvre et d'usage					
Espaces de manœuvre avec possibilité de ½ tour aux points de choix d'itinéraire+ signalétique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Espaces de manœuvre avec possibilité de ½ tour au droit des contrôles d'accès des portes d'entrée+ signalétique : <ul style="list-style-type: none"> • de part et d'autre de chaque porte ou portillon, sauf si: <ul style="list-style-type: none"> ○ dispositif de détection pour ouvrant coulissant ○ portes et portillons ouvrant sur un escalier ○ portes des sanitaires, douches et locaux non adaptés 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Portes concernées : entrée principale (porte 2 vantaux) et accès terrasse (porte battante simple).
Caractéristiques des espaces de manœuvre : <ul style="list-style-type: none"> • dimensions : Ø1,50 m 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<i>Espaces d'usage</i>					
Caractéristiques des espaces d'usage : <ul style="list-style-type: none"> • présent devant chaque équipement ou aménagement <input type="checkbox"/> • dimensions : 0.80 m x 1.30 m <input type="checkbox"/> 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dispositions réglementaires	Figure sur les plans	Prise en compte			Commentaires
		Oui	Non	S.O.	
Sécurité d'usage					
Sols non meubles, non glissants, non réfléchissants et sans obstacle à la roue		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Béton balayé
Trous en sol : Ø ou largeur ≤ 2 cm		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Grilles avaloirs, eaux pluviales
Cheminement libre de tout obstacle		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Hauteur libre ≥ 2,20 m		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Hauteur libre ≥ 2,00 m en parc de stationnement		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si obstacle 1,40 m < ht < 2,20 m, au moins 2 dispositifs de protection <ul style="list-style-type: none"> un à hauteur comprise entre 0,75 m et 0,90 m ET l'autre à hauteur comprise entre 0,15 m et 0,40 m 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si obstacle 0,40m < ht < 1,40m, au moins 1 dispositif de protection <ul style="list-style-type: none"> à hauteur comprise entre 0,15 m et 0,40 m 		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Protection des extincteurs
Repérage visuel, tactile ou par un prolongement au sol des éléments implantés ou en saillie de plus de 15 cm		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Protection si rupture de niveau ≥ 0,25 m à moins de 0,90 m du cheminement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Protection des espaces sous escaliers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Repérage des parois et portes vitrées par éléments visuels contrastés		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vitrophanie sur vitrine et portes
2.1. Volée d'escaliers de 3 marches ou plus					<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
2.2. Volée d'escaliers de moins de 3 marches					<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
2.3. Croisement de véhicules					<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Sans objet
Bande d'éveil pour les piétons au droit du croisement		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Marquage au sol et signalisation pour les conducteurs		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si nécessaire, dispositif complétant voire élargissant le champ de vision		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
2.4. Eclairage du cheminement					
Caractéristiques minimales					
Valeurs d'éclairement : <ul style="list-style-type: none"> 20 lux pour les cheminements extérieurs 150 lux pour les escaliers et équipements mobiles 		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si éclairages temporisés : <ul style="list-style-type: none"> Extinction progressive 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dispositions réglementaires	Figure sur les plans	Prise en compte			Commentaires
		Oui	Non	S.O.	
Si éclairages par détection de présence <ul style="list-style-type: none"> la détection couvre tout l'espace concerné chevauchement de 2 zones de détection obligatoire 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<i>Feux tricolores installés sur les espaces extérieurs de l'établissement</i>					
Selon norme NF S 32-002: 2004		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
3. Places de stationnement intérieur ou extérieur					
Présence de places de stationnement, intérieur ou extérieur, accessible au public dans l'emprise du projet.	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON			
Caractéristiques minimales					
Localisation à proximité de l'entrée du bâtiment	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les emplacements réservés sont signalés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2% de l'ensemble des places aménagées ou suivant arrêté municipal si plus de 500 places. Minimum 10 places	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	10 emplacements dont 1 PMR
Caractéristiques dimensionnelles					
Espace horizontal au dévers près, ≤ 2%		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Place standard <ul style="list-style-type: none"> Largeur ≥ 3,30 m, longueur ≥ 5 m 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Place en bataille ou en épi <ul style="list-style-type: none"> Largeur ≥ 3,30 m, longueur ≥ 5 m Marquage au sol d'une sur largeur de 1,20m sur la voie de circulation 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Raccordement au cheminement d'accès <ul style="list-style-type: none"> Ressaut ≤ 2 cm Sur 1,40m à partir de la place : cheminement horizontal au dévers près 		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de ressaut
Atteinte et usage					
<i>Contrôles d'accès et de sortie utilisables par des personnes sourdes, malentendantes ou muettes</i>				<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
4. Accès à l'établissement ou l'installation					
Usages attendus					
Accès principal accessible en continuité avec le cheminement accessible	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Tout dispositif de gestion de l'accès doit être accessible et simple		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Accès libre dans les horaires d'ouverture
Caractéristiques minimales					
Accès horizontal et sans ressaut		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si un faible écart de niveau ne peut être évité : <ul style="list-style-type: none"> ressaut ≤ 2 cm (ou 4 cm si pente < 33%) arrondis ou chanfreinés 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seuil 2 cm au niveau de la porte d'entrée.

Dispositions réglementaires	Figure sur les plans	Prise en compte			Commentaires
		Oui	Non	S.O.	
<i>Repérage</i>					
Entrée facilement repérable (matériaux, contraste visuel...)		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Signalétique située dans le champ visuel de la porte d'entrée		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Tous dispositif d'accès, de commande ou de signalement est repérable par un contraste visuel ou une signalétique		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Atteinte et usage					
<i>Système d'ouverture, de communication ou d'interphonie</i>				<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
5. Accueil du public					
Usages attendus					
Tout aménagement doit être accessible et utilisable		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Livraison des locaux bruts : Aménagement de la boutique dans le cadre d'une ATERP
Si plusieurs accueils, 1 accessible et prioritaire : • Accueil repérable depuis l'entrée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Livraison des locaux bruts : Aménagement de la boutique dans le cadre d'une ATERP
Caractéristiques minimales					
Banque d'accueil utilisable en position assis et debout		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Livraison des locaux bruts : Aménagement de la boutique dans le cadre d'une ATERP
Si nécessité de lire, écrire, taper • Tablette hauteur : 0,80 m • profondeur : 0,30 m • largeur : 0,60 m • h passage des jambes : 0,70 m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Eclairage 200 lux		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<i>Accueils sonorisés</i>					
Obligatoire pour tout établissement remplissant une mission de service public		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Obligatoire pour les ERP de 1 ^{ère} à 4 ^{ème} catégorie		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Caractéristiques : • Transmission ou doublage visuel des informations sonores nécessaire • Système de transmission du signal acoustique par induction magnétique selon NF EN 60118-4: 2015 magnétique • Signalisation de la boucle par un pictogramme		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
6. Circulations intérieures horizontales					
Usages attendus					
Éléments structurants du cheminement repérable		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Livraison des locaux bruts : Aménagement de la boutique dans le cadre d'une ATERP



Dispositions réglementaires	Figure sur les plans	Prise en compte			Commentaires
		Oui	Non	S.O.	
Autonomie d'accès et sortie		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Accès de manière autonome à tous les locaux ouverts au public		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Caractéristiques dimensionnelles					
<i>Profil en long</i>					
Si existence de pentes accessibles aux personnes en fauteuil roulant : <ul style="list-style-type: none"> • pente ≤ 4% <input type="checkbox"/> • pente entre 4 et 5% : palier de repos tous les 10 m <input type="checkbox"/> • pente jusqu'à 8% sur 2 m maxi <input type="checkbox"/> • pente jusqu'à 10% sur 0,50 m maxi <input type="checkbox"/> 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Livraison des locaux bruts : Aménagement de la boutique dans le cadre d'une ATERP
Paliers de repos : <ul style="list-style-type: none"> • en haut et en bas de chaque pente <input type="checkbox"/> • 1,20 x 1,40 m <input type="checkbox"/> 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Seuils et ressauts : <ul style="list-style-type: none"> • ≤ 2 cm (ou 4 cm si pente < 33%) <input type="checkbox"/> • arrondis ou chanfreinés • Distance mini entre ressauts successifs = 2,50 m. Ces ressauts sont séparés par des paliers de repos. 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<i>Profil en travers</i>					
Caractéristiques du profil en travers : <ul style="list-style-type: none"> • Largeur ≥ 1,40 m <input type="checkbox"/> • Rétrécissements ponctuels ≥ 1,20 m <input type="checkbox"/> • Dévers ≤ 2% <input type="checkbox"/> 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<i>Espaces de manœuvre et d'usage</i>					
Espaces d'usage : <ul style="list-style-type: none"> • devant chaque équipement ou aménagement <input type="checkbox"/> • Dimensions : 0.80 m x 1.30 m <input type="checkbox"/> 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sécurité d'usage					
Trous en sol : Ø ou largeur ≤ 2 cm		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Cheminement libre de tout obstacle		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Hauteur libre ≥ 2,20 m		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Hauteur libre ≥ 2,00 m en parc de stationnement		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Repérage visuel, tactile ou par un prolongement au sol des éléments implantés ou en saillie de plus de 15 cm		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Protection si rupture de niveau ≥ 0,25 m à moins de 0,90 m du cheminement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Protection des espaces sous escaliers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Repérage des parois et portes vitrées par éléments visuels contrastés		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vitrophanie

Dispositions réglementaires	Figure sur les plans	Prise en compte			Commentaires	
		Oui	Non	S.O.		
<i>Restaurants et les débits de boisson</i>					<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
7. Circulations intérieures verticales						
Toute dénivellation > 1,20m est considérée comme un étage		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Si ascenseur, tous les étages comportant des locaux ouverts au public sont desservis		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Signalisation des circulations verticales depuis l'entrée		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
7.1. Escaliers						
Présence d'escaliers ouverts au public dans l'emprise du projet.		<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON			
7.2. Ascenseurs						
Présence d'ascenseurs dans l'emprise du projet.		<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON			
7.3. Appareils élévateurs verticaux						
Présence d'appareils élévateurs verticaux dans l'emprise du projet.		<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON			
8. Tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques						
Présence de tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques		<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON			
9. Revêtements de sols, murs et plafonds						
Usages attendus						
Sous réserve de la prise en compte de contraintes particulières liées à l'hygiène ou à l'ambiance hygrométrique des locaux, les revêtements des sols, murs et plafonds ne créent pas de gêne visuelle ou sonore pour les personnes ayant une déficience sensorielle.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Livraison des locaux bruts : Aménagement de la boutique dans le cadre d'une ATERP	
Caractéristiques minimales						
Tapis : • dureté suffisante • pas de ressaut ≥ 2 cm		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Qualité acoustique des revêtements des espaces d'accueil, d'attente ou de restauration • conforme à la réglementation en vigueur ou • aire d'absorption équivalente $\geq 25\%$ de la surface au sol		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
10. Portes, portiques et sas						

Dispositions réglementaires	Figure sur les plans	Prise en compte			Commentaires
		Oui	Non	S.O.	
Usages attendus					
Toutes les portes situées sur les cheminements permettent le passage des personnes handicapées et peuvent être manœuvrées par des personnes ayant des capacités physiques réduites, y compris en cas de système d'ouverture complexe		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Portes d'entrée/sortie et porte d'accès terrasse
Les portes comportant une partie vitrée importante peuvent être repérées par les personnes malvoyantes de toutes tailles et ne pas créer de gêne visuelle.		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vitrophanie sur menuiseries.
Les portes battantes et les portes automatiques peuvent être utilisées sans danger par les personnes handicapées.		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les sas permettent le passage et la manœuvre des portes pour les personnes handicapées		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Toutefois, lorsqu'un dispositif rendu nécessaire du fait de contraintes liées notamment à la sécurité ou à la sûreté s'avère incompatible avec les contraintes liées à un handicap ou à l'utilisation d'une aide technique, notamment dans le cas de portes à tambour, tourniquets ou sas cylindriques, une porte adaptée est installée à proximité de ce dispositif.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Caractéristiques dimensionnelles					
Largeur des portes principales et des portiques <ul style="list-style-type: none"> • 0,90 m (passage utile 0,83m) pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes • 1,40 m pour les locaux ou zones recevant au moins 100 personnes. • 1 vantail \geq 0,90 m (passage utile 0,83m) pour les portes à 2 vantaux 		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Largeur porte entrée 2 vantaux : 180cm Largeur porte terrasse : 93 cm
Sanitaires et cabines et espaces à usage individuel non adaptés <ul style="list-style-type: none"> • \geq 0,80 m (passage utile 0,77m) 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Portiques de sécurité <ul style="list-style-type: none"> • \geq 0,80 m (passage utile 0,77m) 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Espace de manœuvre devant chaque porte, ouverture frontale ou latérale à l'exception des portes d'escaliers et sanitaires non adaptés : <ul style="list-style-type: none"> • 1,40 x 1,70 m en poussant • 1,40 x 2,20 m en tirant 		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Extérieur des Sas <ul style="list-style-type: none"> • 1,40 x 1,70 m en poussant 		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dispositions réglementaires	Figure sur les plans	Prise en compte			Commentaires
		Oui	Non	S.O.	
Intérieur des Sas <ul style="list-style-type: none"> 1,40 x 2,20 m en tirant, hors débattement éventuel de la porte non manœuvrée 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Atteinte et usage					
Poignées des portes : <ul style="list-style-type: none"> facilement préhensibles debout comme assis à plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil (sauf portes des sanitaires, cabines et espaces à usage individuel non adapté) durée d'ouverture réglable signal sonore et lumineux du déverrouillage des portes à verrouillage électrique effort pour ouvrir une porte £ 50 N possibilité d'accès y compris en cas de dispositif lié à la sécurité ou à la sûreté est installé 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sécurité d'usage					
Portes ou encadrement, et dispositif de manœuvre présentent un contraste visuel		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Portes vitrées repérables		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Portes à ouverture automatique : <ul style="list-style-type: none"> Détection des personnes de toutes tailles et animaux d'assistance 		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
11. Dispositifs relatifs aux équipements et dispositifs de commande					
Présence d'équipement, de mobilier, de dispositifs de commande et de services autres que ceux des sanitaires.	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON		Livraison des locaux bruts : Aménagement de la boutique dans le cadre d'une ATERP	
12. Sanitaires					
Usages attendus					
Cabinets aménagés : <ul style="list-style-type: none"> au moins 1 par niveau comportant des sanitaires au même emplacement que les autres séparés H/F si autres sanitaires séparés 1 lavabo, miroir, patère, sèche-mains, distributeur accessible par groupe de lavabos 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Caractéristiques dimensionnelles					
Aménagements intérieurs des cabinets : <ul style="list-style-type: none"> espace d'usage latéral de 0,80 x 1,30 m en dehors du débattement de la porte 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dispositions réglementaires	Figure sur les plans	Prise en compte			Commentaires
		Oui	Non	S.O.	
Espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour : <ul style="list-style-type: none"> dans le cabinet ou devant la porte, Ø 1,50m 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si plusieurs cabinets adaptés : <ul style="list-style-type: none"> Répartition équitable d'espace d'usage latéral tantôt à gauche, tantôt à droite Le sens de transfert est indiqué sur la porte par pictogramme adapté 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Atteinte et usage					
Cabinets aménagés : <ul style="list-style-type: none"> dispositif permettant de refermer la porte lave-mains accessible d'une hauteur ≤ 0,85 m, dispositif de commande à plus de 0,40m de tout angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil hauteur de la cuvette entre 0,45 et 0,50 m barre d'appui latérale entre 0,70 et 0,80 m du sol distance entre axe de la cuvette et barre d'appui entre 0,40 m et 0,45m 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Lavabos accessibles : <ul style="list-style-type: none"> bord supérieur : H ≤ 0,80 m vide en-dessous de 0,70 x 0,60 x 0,30 m (HxLxP) 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Accessoires divers - porte-savon, séchoirs, etc. à 1,30 m maxi.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Urinoirs ou sèche-mains à différentes hauteurs si batteries		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
13.Sorties					
Sorties repérables sans risque de confusion avec les issues de secours		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
14.Éclairage					
Usages attendus					
La qualité de l'éclairage, artificiel ou naturel, des circulations intérieures et extérieures est telle que l'ensemble du cheminement est traité sans créer de gêne visuelle		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les parties du cheminement qui peuvent être source de perte d'équilibre pour les personnes handicapées, les dispositifs d'accès et les informations fournies par la signalétique font l'objet d'une qualité d'éclairage renforcée.		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dispositions réglementaires	Figure sur les plans	Prise en compte			Commentaires
		Oui	Non	S.O.	
Caractéristiques minimales					
Valeurs d'éclairage : <ul style="list-style-type: none"> • 20 lux pour les cheminements extérieurs • 200 lux aux postes d'accueil • 100 lux pour les circulations horizontales • 150 lux pour les escaliers et équipements mobiles 		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si éclairages temporisés : <ul style="list-style-type: none"> • Extinction progressive 		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si éclairages par détection de présence : <ul style="list-style-type: none"> • la détection couvre tout l'espace concerné • chevauchement de 2 zones de détection obligatoire 		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
15. Disposition spécifiques					
Les dispositions architecturales et les aménagements des établissements recevant du public ou installations ouvertes au public et des équipements visés aux articles 16 à 19, en raison de leur spécificité, satisfont à des obligations spécifiques définies par les articles suivants					
16. Établissement recevant du public assis					
Établissement recevant du public assis.	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON			
17. Établissement comportant des locaux à sommeil					
Établissement comportant des locaux à sommeil.	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON			
18. Cabines ou espaces à usage individuel					
Présence de cabines ou d'espaces à usage individuel	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON			
19. Caisses de paiement et équipements disposés en batterie ou en série					
Présence de caisses de paiement et équipements disposés en batterie ou en série.	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON		Livraison des locaux bruts : Aménagement de la boutique dans le cadre d'une ATERP	

20.Engagement

Je soussigné (e), demandeur du permis (ou de l'autorisation) de construire m'engage à respecter la présente notice et les règles d'accessibilité en vigueur dans mon (es) établissement (s).

A.....

Le.....

Signature

